

Document:-  
**A/CN.4/252**

**Ordre du jour provisoire**

sujet:  
**<plusiers des sujets>**

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-  
**1972, vol. I**

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International  
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

## ORDRE DU JOUR

A sa 1149<sup>e</sup> séance, le 2 mai 1972, la Commission a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Succession d'États :
  - a) Succession en matière de traités ;
  - b) Succession dans les matières autres que les traités.
2. Responsabilité des États.
3. Clause de la nation la plus favorisée.
4. Question des traités conclus entre États et organisations internationales ou entre deux ou plusieurs organisations internationales.
5. Question de la protection et de l'inviolabilité des agents diplomatiques et autres personnes ayant droit à une protection spéciale en vertu du droit international [paragraphe 2 de la section III de la résolution 2780 (XXVI) de l'Assemblée générale].
6.
  - a) Examen du programme de travail à long terme de la Commission : *Examen d'ensemble du droit international* — document rédigé par le Secrétaire général (A/CN.4/245) ;
  - b) Priorité à donner à la question du droit relatif aux utilisations des voies d'eau internationales à des fins autres que la navigation [paragraphe 5 de la section I de la résolution 2780 (XXVI) de l'Assemblée générale].
7. Organisation des travaux futurs.
8. Coopération avec d'autres organismes.
9. Date et lieu de la vingt-cinquième session.
10. Questions diverses.